

L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a cité le cas de deux célibataires dont l'un touchait \$109 et l'autre \$110. Celui qui touche le revenu légèrement supérieur est dans une situation plus difficile parce qu'il doit payer lui-même son assurance OHSIP, alors que son compagnon qui touche \$109 n'a pas à le faire. Voilà bien une illustration des inégalités et des discriminations inhérentes à ce bill. On n'y dénote aucun encouragement à l'épargne. Une fois que vous aurez 60 ans, il ne vous restera plus qu'à vous en remettre à la magnanimité du gouvernement et l'argent qu'il vous versera ne vous permettra pas de quitter le seuil de la pauvreté. Si vous remplissez certaines conditions, vous aurez droit à un supplément. Est-ce que les gens n'essaieront pas de remplir ces conditions? Comme vous n'avez pas avantage à faire des économies, vous donnerez votre argent ou vous le cacherez de façon qu'il ne produise pas de revenu. Voilà, le résultat de ce que le gouvernement fait. Il s'arrange pour que, d'une façon générale, les citoyens âgés vivent au seuil de la pauvreté ou en deçà. Il est vrai qu'on prévoit une indexation sur la hausse du coût de la vie pour ceux qui toucheront le supplément de revenu garanti. Permettez-moi de signaler que la caisse de la sécurité de la vieillesse a un excédent d'environ 725 millions de dollars. A l'heure actuelle, rien n'encourage nos gens à épargner pour leurs vieux jours. La mesure du gouvernement introduirait donc un élément d'inégalité et de discrimination envers nos vieillards.

Le gouvernement devrait opter pour le principe de la sélectivité ou pour celui de l'universalité. Dans le cas des programmes comme celui des frais médicaux, il a choisi l'universalité; pourtant, lorsqu'il s'agit des vieillards pensionnés, il opte pour la sélectivité.

**Une voix:** Les vieillards les plus pauvres recevront le supplément.

**M. Rynard:** L'honorable représentant a raison. Ce sont les plus pauvres qui toucheront le supplément. Ceux qui le sont un peu moins doivent endurer la faim. Il est à espérer que le gouvernement acceptera au moins l'influence atténuante de l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre, afin que nous puissions pallier un peu la déception, la désillusion et la tristesse et aussi l'esprit de Séraphin qui semble avoir présidé à la rédaction du bill.

**M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder l'un des aspects du bill C-202 et en parler pendant quelques instants. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) nous a récemment rappelé que l'indexation sur le coût de la vie a été adoptée en 1965 pour le régime de la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada. Elle a été étendue au supplément de revenu garanti en 1966, afin que dorénavant, nos vieillards n'aient plus à subir tout le poids des pressions inflationnistes au sein de notre économie. Il a expliqué que le chiffre maximum de 2 p. 100 adopté pour l'indexation avait été fixé à son bureau d'après la moyenne des augmentations du coût de la vie pendant les dix années précédentes. Cette moyenne s'étant élevée à 1.5 p. 100, on a fixé le chiffre à 2 p. 100 afin de prévoir une petite marge d'erreur. En cas d'augmenta-

tions anormales, il revenait au gouvernement de l'époque de prendre les dispositions voulues; il devait en saisir le Parlement qui en déciderait.

**M. Orlikow:** Et qu'est-il arrivé?

**M. Osler:** Si le député veut bien patienter un peu, il va entendre ce que j'ai à dire. Plus tard, l'inflation commença à se faire sentir à un taux beaucoup plus élevé que 2 p. 100 pour bon nombre de raisons, comme nous le savons tous, et rien n'a été fait pour indexer les pensions sur la hausse du coût de la vie dans aucun des régimes que nous remanions et modifions maintenant par le projet de loi à l'étude. Rien n'a été fait parce que le ministre avait le sentiment, dit-il, que l'inflation peut être enrayée et qu'elle le sera, et que la hausse du coût de la vie peut être maintenue à moins de 2 p. 100. C'est possible. Les chiffres les plus récents sont très encourageants et il faut féliciter le gouvernement de ces chiffres récents. Nous pourrions aussi bien dire que si l'inflation a été jugulée, tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes à l'avenir. Voici la question que je pose: pourquoi ne pas traduire cet espoir en mesure législative?

C'est ce que nous avons fait, effectivement, en ce qui concerne le supplément de revenu garanti. Le gouvernement a prétendu que cela ne peut se faire pour le régime de sécurité de la vieillesse d'application universelle, si l'on veut trouver assez d'argent pour aider les plus nécessiteux au moyen du supplément de revenu garanti.

• (4.40 p.m.)

Voilà bien un argument sans réplique. Il ne faut pas oublier que le gouvernement doit agir au lieu de parler, et présenter ses projets de réforme fiscale au peuple. Les impôts sont impopulaires. Je prétends que ce raisonnement, si on l'accepte, laisse au moins supposer que le gouvernement ne croit pas pouvoir contenir sensiblement l'augmentation du coût de la vie à longue échéance. S'il y arrivait, par contre, on n'aurait besoin que d'une somme supplémentaire réduite et prévisible pour indexer les prestations de sécurité de la vieillesse. D'autre part, si le coût de la vie continue à monter, les recettes fiscales du gouvernement en feront autant, parce que le produit national brut continuera lui aussi à monter.

Si le gouvernement croit sérieusement ce qu'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), c'est-à-dire qu'il va assurer un revenu minimum garanti à nos vieillards, il faut demander à tous les Canadiens de poursuivre le bon combat contre l'inflation.

Ils doivent être prêts à garantir que nos personnes âgées, dont celles qui ont quelques épargnes mais à qui la pension de base de la sécurité de la vieillesse importe quand même, ne subiront pas toutes les conséquences, si jamais on ne mène pas la lutte avec autant de succès qu'il serait possible. Le ministre a dit l'autre jour que nous ne saurions faire moins pour ceux qui ont tant travaillé à l'édification de notre société actuelle.

Le ministre a dit à juste titre qu'il ne devrait rien arriver à ceux qui ne reçoivent que \$80 par mois, sans indexation prévue au régime que nous étudions en ce moment. S'ils doivent entamer une partie de leurs économies pendant leurs vieux jours, ou avoir quelque mal-